

L'ÉVÉNEMENT

Hebdo

N° 513 / 13^{ème} année. mardi 30 décembre 2003

"Mise à mort politique des accusés"

Le procureur avait demandé des travaux forcés de 5 à 10 ans. La cour a délibéré lundi, 29 décembre courant : Des condamnations allant de 2 à 5 ans avec sursis et amendes exécutoires qui varient de 200 à 400 mille ouguiyas. Tandis que les jeunes recouvrent leur liberté. Selon la défense, les vœux du procureur et la décision de la cour ont en commun leur caractère sévère et leur finalité, à savoir : la mise à mort politique des accusés.

Un Haidallah, au milieu de ses amis, Ismael Ould Amar, Haba, Ould Horma et Devaly, se levait, au terme des plaidoiries, clôturées par Me Maroufa Diabira, pour tenir en haleine la cour durant un quart d'heure. Il a fustigé, comme au premier jour, le complot contre lui et son groupe, la fraude massive lors du vote...Et tour à tour, ses amis viennent à la barre, alors que le dispositif des forces de l'ordre est renforcé. Pour les besoins de la délibération !

"Viens faire entendre aux gens ce qu'ils veulent entendre" ?§

Mais, auparavant des femmes, des jeunes filles avaient

beaucoup pleuré quand Ould Horma entonnait des versets coraniques. La cour était attendrie. Au point qu'on croyait qu'elle était finalement sensible à l'innocence éclatante des accusés. Loin de tout ça. Vers 13h, la cour se retirait pour ne revenir qu'aux environs de 18h. Le président était visiblement dans tous ses états. Stressés qu'ils étaient, lui et ses assesseurs. Et puis, voulant parer à toute éventualité, la cour était bouclée par deux colonnes de policiers, entre les avocats et la cour et entre le public et les avocats, sans compter les forces déployées aux alentours du palais. Pouvait-on alors prévoir la réaction des familles des accusés, leurs amis ?

Quand il fit irruption dans la cour, le président a appelé Me Yarba pour lui demander de communiquer à l'assistance "la chose". Mais, à peine achevait-il sa phrase, qu'il ressortait, tout agité, arguant que la salle n'était pas suffisamment ordonnée. Mais, l'expression "viens faire entendre aux gens ce qu'ils veulent entendre" du président de la cour, a agacé la défense qui précisait que ce ne sont ni les termes qu'il faut ni une manière polie de traiter les gens. Malgré cette attitude qui a offensé le public, il a commencé sa délibération en soulignant que Mohamed Khouna Ould Haidalla continue de demander le pouvoir et de contester les résultats obtenus par le président sortant, d'accuser les autorités administratives de planifier une fraude massive. Compte tenu de ces éléments, la cour condamne à

cinq ans avec sursis et une amende de 400 mille ouguiya exécutoire les personnes qui suivent : Mohamed Khouna Ould Haidalla, Ismael Ould Amar; Sneiba Ould Bacar; Sid'Ahmed Ould Haidalla et Devaly Ould Cheine. Tandis que Haba, Hassan Ould Lebatt, Mohamed Yahye Ould Breidellil sont condamnés à 2 ans avec sursis et une amende de 200 mille ouguiyas exécutoire. Les autres, notamment Abdoulaye Baro, Ismael Seiga, Yacoub Ould Haidalla, Mohamed Zeid Ould Zergane, Mohamed Baba et Sid'Ahmed Ould Kerkouk sont acquittés.

Haidalla et ses amis perdent leurs droits civiques et

politiques

"On s'attendait à une condamnation mais condamnation avec sursis c'est complètement sale", a noté Me Fatimata M'Baye. Elle a souhaité que le président de la cour avoue son incapacité à condamner les accusés sur la base du dossier sinon dire qu'il a reçu des instructions. Mais, elle ne se trompait pas. Un magistrat ne pouvait pas avouer ces choses là. Cela se sent seulement.

Il faut dire que Haidalla et ses amis perdent également leurs droits civiques et politiques. Décidément le Pouvoir est allé jusqu'au bout de sa logique : la mort politique de Haidalla et de

ses amis. L'article 36 du code pénal devenait, selon la défense, une obsession. Il faut alors l'appliquer indépendamment des faits ou au mépris des accusations. Importe peu ! La condamnation est on ne peut plus grave.

Haidalla et ses amis sont mis hors d'état de nuire politiquement. "Cette parodie de procès", a ajouté la défense, devait coûte que coûte aboutir à cette situation pour tranquilliser le Pouvoir. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, a déclaré le collectif des avocats, la justice a révélé ses limites.

Et d'ajouter qu'une décision scélérate comme celle-là couvre de honte la cour qui, au lieu d'œuvrer à la manifestation de la vérité, accepte sa condition d'éternel esclave du Pouvoir exécutif.